

Comment les habitants de l'ancien Évêché de Bâle devinrent "Jurassiens"

Autor(en): **Gigon, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **120 (2017)**

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-772328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment les habitants de l'ancien Évêché de Bâle devinrent « Jurassiens »

JEAN-PIERRE GIGON

Du Moyen Âge à l'époque de la Révolution française, les habitants de l'ancien Évêché de Bâle étaient désignés par le nom de leur bailliage : Ajoulots, Vadais, Francs-Montagnards, Erguëliens, Prévôtois, etc.

Dès le 23 mars 1793, suite à la dissolution de l'éphémère République rauracienne (17 décembre 1792 – 23 mars 1793), nos ancêtres devinrent successivement citoyens français du département du Mont-Terrible (23 mars 1793 – 17 février 1800), puis du département du Haut-Rhin (17 février 1800 – 15 janvier 1814).

À la chute de l'Empereur, ils redevinrent les « habitants du ci-devant Évêché de Bâle ».

La Fondation des archives de l'ancien Évêché de Bâle a reçu en 2013, des Archives de l'État de Berne, le fonds d'archives « Principauté de Porrentruy » (cote PP), qui documente la période de transition de 1814-1815, alors que l'Évêché n'était plus français, mais pas encore suisse.

Ce fonds contient les papiers produits par les autorités suivantes :

— administration du gouvernement général d'Andlau (17 janvier 1814 – 23 août 1815) ;

— administration du commissaire fédéral Escher (23 août 1815 – 21 décembre 1815) ;

— instances inférieures de ces deux administrations.

Il contient notamment la correspondance échangée entre le baron Ursanne Conrad Joseph Billieux d'Ehrenfeld, commissaire du gouvernement général pour l'ancien Évêché de Bâle, et le gouverneur général lui-même, Conrad Charles d'Andlau-Birseck ; puis la correspondance du même Billieux avec Jean Conrad d'Escher, commissaire fédéral pour l'ancien Évêché de Bâle, ancien bourgmestre du canton de Zurich, successeur du baron d'Andlau à la tête du pays. En sa qualité de représentant de la Haute Confédération suisse, Jean Conrad d'Escher était

chargé d'administrer l'ancien Évêché de Bâle jusqu'à sa réunion aux «Louables Cantons de Berne et de Bâle», conformément à la décision prise au congrès de Vienne des Hautes Puissances alliées du 20 mars 1815.

Les documents réunis dans ce fonds ont trait à la gestion administrative, financière et militaire de l'ancien évêché.

Dès janvier 1814, les Puissances alliées avaient désigné le baron d'Andlau, cousin de Metternich, «Gouverneur général de la Haute-Saône, des Vosges, du Jura et de la Principauté de Porrentruy».

De toute évidence il n'était pas envisageable pour Andlau (qui officia dans cette fonction du 27 janvier 1814 au 23 août 1815) de désigner l'ancien Évêché de Bâle sous le nom de «Jura», ce terme étant déjà retenu depuis le 4 mars 1790 pour le département français du Jura, l'une des autres régions placées sous sa houlette.

Dans son magistral ouvrage sur *les Origines du Jura bernois*¹, Casimir Folletète a colligé plus de deux cents pièces d'archives embrassant toute la période comprise entre l'invasion du territoire français par les alliés (23 décembre 1813) et la remise de l'ancien Évêché de Bâle à la Confédération suisse (23 août 1815).

Ces documents concernent :

— Les courriers diplomatiques rédigés entre les représentants bernois et ceux de la Diète helvétique aux ministres des Puissances alliées.

— La correspondance entre le Conseil souverain de la république de Berne et la Diète helvétique des 19 cantons.

— Les ordonnances et enquêtes administratives du baron d'Andlau relatives aux différentes parties de l'ancien Évêché de Bâle.

— La correspondance du baron de Billieux, commissaire du gouvernement général des Hautes Puissances alliées, avec divers intervenants de l'ancien Évêché de Bâle.

— La correspondance entre les délégués des parties méridionales de l'ancien Évêché de Bâle et les autorités bernoises.

De cette volumineuse compilation épistolaire, comme des documents réunis dans le fonds PP, il ressort que la dénomination «Jura» n'apparaît dans aucun document officiel de la période précitée.

L'entité territoriale et historique de l'actuel canton du Jura est toujours mentionnée sous les termes du «ci-devant Évêché de Bâle» ou de «la Principauté de Porrentruy».

Certaines missives du commissaire général von Escher au commissaire de Billieux sont même porteuses d'un sceau de cire « *General-Kommissariat des ehemaligen Bistums Basel* ».

S'il est permis de paraphraser le subterfuge d'Ulysse s'adressant au cyclope Polyphème, le nom des sujets des princes-évêques de Bâle fut *Personne* pendant des siècles et jusqu'à une date qu'il s'agit de préciser, date à laquelle ils devinrent *Jurassiens*.

Lors de la signature (14 novembre 1815) et la ratification (23 novembre 1815) de l'Acte de réunion de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne, il est encore et toujours fait état du « ci-devant Évêché de Bâle » ou « *ehemaliges Bistums Basel* ».

Trois semaines plus tard, en date du 16 décembre 1815, cinq jours avant la cérémonie officielle de ladite *réunion* qui eut lieu à Delémont le 21 décembre 1815, le Petit Conseil de la république de Berne procédait à l'assermentation des baillis destinés à gérer les cinq nouveaux bailliages de Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, Courtelary et Moutier. Ces nouveaux bailliages seront dès lors nommés officiellement « les bailliages du Jura », respectivement « *die Aemter am Leberberg* »².

Les 14 et 15 décembre 1815, le Grand Conseil bernois avait élu les « Grands baillifs » (*Oberamt männer*) des cinq nouveaux bailliages, qui portaient tous des noms bien jurassiens... :

- Albrecht Friedrich May, pour le bailliage de Courtelary;
- Bernhard Emanuel von Rodt pour le bailliage de Moutier;
- Johann Rudolf Wurstenberger pour le bailliage de Delémont;
- Gottlieb Abraham von Jenner pour le bailliage de Porrentruy;
- Carl Viktor von Erlach pour le bailliage des Franches-Montagnes.

L'appellation « Jura », qui apparaît pour la première fois en lieu et place du « ci-devant Évêché de Bâle », est quelque peu surprenante, mais elle n'est autre qu'une référence à la montagne qui se profile au nord du canton de Berne.

Il s'agit d'une chaîne de montagnes culminant à 1680 m au mont Tendre et au Chasseral à 1600 m. Elle se déploie sous la forme d'un croissant long de 420 km sur 70 km de largeur et s'étend du pays de Gex dans le département de l'Ain à Regensberg dans le canton de Zurich.

Quoique l'Évêché de Bâle n'occupait qu'un segment central de cette chaîne de montagnes, les patriciens bernois n'hésitèrent pas à assimiler leur nouveau territoire à l'ensemble de ce massif montagneux selon le principe de *pars pro toto*.

Quant au nom *Jura* il vient du bas latin *Juria*, forêt, élément caractéristique de ces montagnes.

Jules César (100-44 av. J.-C.) évoque déjà le « mons Jura », haute montagne qui s'élève entre les Séquanes (habitants de l'actuelle Franche-Comté) et l'Helvétie. (*la Guerre des Gaules*, livre I, chap. 2, 3-8).

Au livre sixième de son volumineux ouvrage *l'Histoire naturelle*, Pline l'Ancien (23-79 apr. J.-C.) signale que les sapins des Vosges et du « mont Jura », comme ceux des Alpes et des Apennins, sont les plus estimés pour confectionner les verges des navires, en raison de leur légèreté.

Leberberg est l'ancien nom allemand de la première chaîne du Jura sur son flanc sud. Les vocables *Leber*, *Lebern*, *Leberen* viennent du vieux haut-allemand *Lewer* qui signifie petite colline.

Lebern est également le nom d'un district du canton de Soleure³.

Pour les habitants du canton de Berne, le Jura, comme le *Leberberg* était un peu l'équivalent d'un autre horizon, comme l'est, pour d'autres, *la ligne bleue des Vosges*.

Le 16 décembre 1815 est donc la date mémorable à laquelle les habitants du ci-devant Évêché de Bâle devinrent « Jurassiens » et il est piquant de constater que ce sont les Bernois qui ont donné leur nom aux Jurassiens...

Après avoir pris contact avec M. Nicolas Barras, archiviste du canton de Berne, Pierre Henri avait déjà rappelé cet événement⁴.

La cérémonie de remise des « districts » (sic) de l'Évêché de Bâle au canton de Berne eut donc lieu à Delémont le 21 décembre 1815, avec sa suite de discours officiels⁵.

Dans leur allocution respective, M. Escher, commissaire général de la Confédération suisse ainsi que M. le baron de Billieux, lieutenant dudit commissaire général, ne se privèrent pas d'évoquer « l'organisation des nouveaux bailliages du Jura ». Quant au conseiller Muttach, commissaire de l'État de Berne, il insista sur « la ressemblance de notre sol et de notre culture, la simplicité de mœurs, l'ardent amour de la véritable liberté qui, d'âge en âge, a caractérisé tous les peuples montagnards [...] ».

À noter qu'il faut encore attendre deux ans, soit le numéro 5 du *Leberbergisches Wochenblatt* du 15 mars 1817, pour voir apparaître le terme « Jura » dans un article de l'édition allemande du *Journal du Jura*, car jusqu'à cette date, le terme *Leberberg* était resté la seule et unique dénomination germanophone du nouveau territoire annexé :

«*Nur so, Bewohner des **Jura** werdet ihr in eurer Ruhe und in eurem Eigenthum vollständig gesichert sein.*» (Ce n'est qu'ainsi, habitants du Jura, que vos personnes et vos biens seront pleinement assurés.)

En 1814 déjà, plus d'un an avant la substitution de l'appellation *Jura* à celle d'*ancien Évêché de Bâle* par le gouvernement bernois, deux personnalités jurassiennes avaient déjà proposé d'utiliser le terme *Jura* pour désigner la région :

— En mars 1814, dans ses *Pensées d'un citoyen de l'évêché de Bâle, sur le vœu que ses habitants pourraient former, en faveur du sort le plus avantageux à leur patrie, dans les circonstances actuelles*, Samuel Imer, bailli de la Neuveville, émet l'idée de désigner le pays par le nom *Jura*, tout en étant intégré au canton de Berne⁶.

— En 1814 également, le doyen Charles-Ferdinand Morel rédige un projet de *Constitution et formes de Gouvernement de la Principauté de Porrentruy* dans lequel il propose « la formation d'un État libre et souverain... qui sera compris dans la Confédération suisse, sous la forme et à titre de canton ».

Le premier article de ce projet se termine par la disposition « Il [cet État] portera le titre de canton de la Rauracie (ou Jura)⁷. »

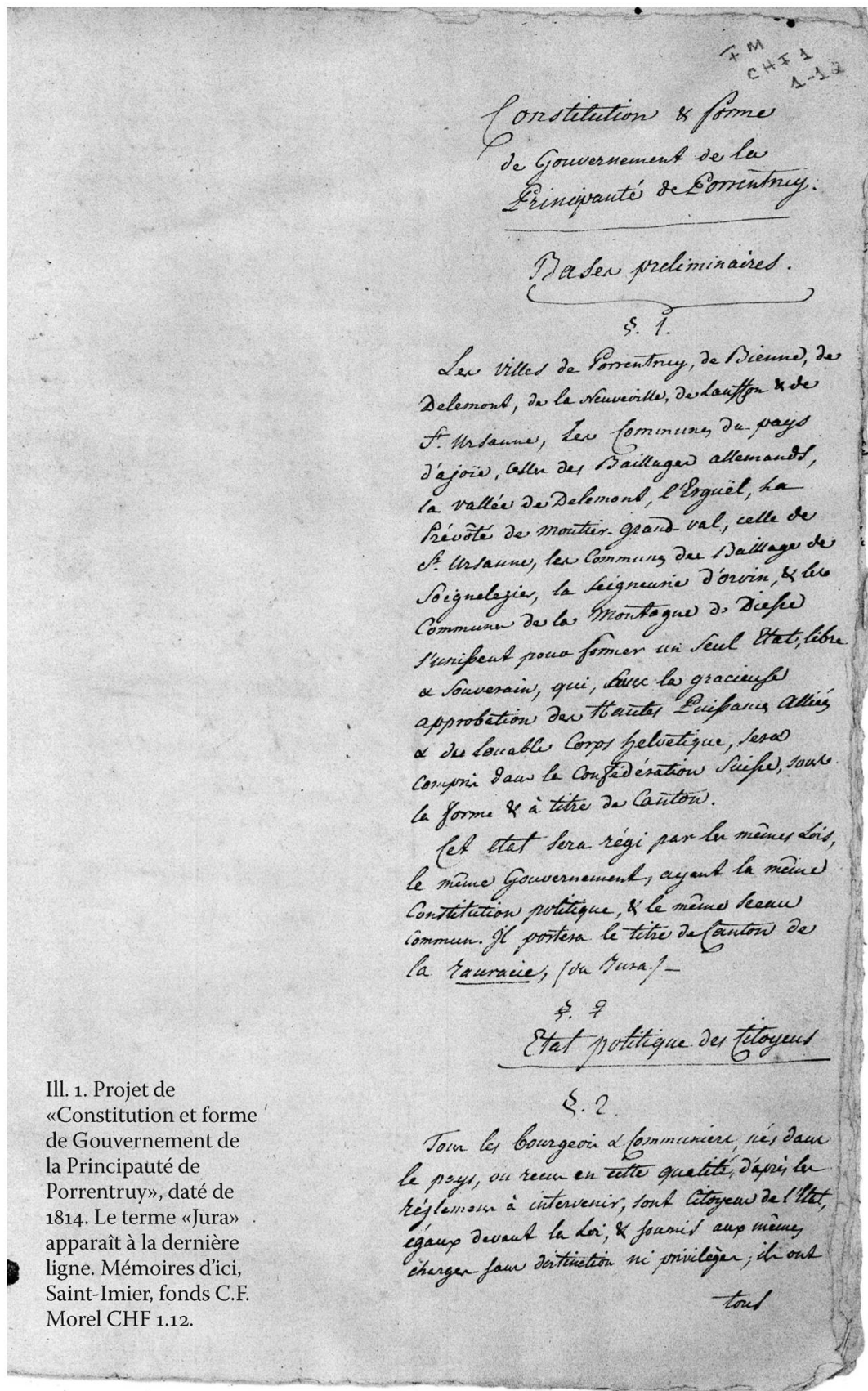
Samuel Imer, qui résidait à La Neuveville, et Charles-Ferdinand Morel, pasteur à Corgémont, ont très probablement eu l'occasion d'échanger leurs idées sur ce sujet d'importante actualité.

Le fonds PP contient un intéressant document⁸ qui témoigne de la rapidité avec laquelle la nouvelle appellation *Jura* s'imposa dans les échanges épistolaires: le 25 décembre 1815 déjà, le baron de Billieux adresse à M. de Jenner, conseiller attaché au commissariat général de la Confédération, un projet d'administration territoriale dont il corrige le texte de manière déterminée en biffant les mots « ci-devant Évêché » qu'il remplace par « Jura » :

« [...] la division territoriale des Communes du Cidevant Evêché en districts » devient

« [...] la division territoriale des Communes composant les 5 baillages du Jura » (voir deuxième illustration).

Je tiens à remercier MM. Damien Bregnard, archiviste aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle, et François Noirjean pour leur précieux concours.



Ill. 1. Projet de «Constitution et forme de Gouvernement de la Principauté de Porrentruy», daté de 1814. Le terme «Jura» apparaît à la dernière ligne. Mémoires d'ici, Saint-Imier, fonds C.F. Morel CHF 1.12.

APD

Du 25 Décembre 1815.

Et M^{re} de Jenner
Conseiller attaché au
Commissariat Général,

Monsieur le Conseiller,

Qu'étaient les 5 baillages
du Jura

Pour hâter le travail de la
division ^{territoriale} des communes et de
~~la division des communes et de~~
~~la division des communes et de~~
M^{re} de Jenner le projet que M^{re}
l'honneur de vous transmettre
aujourd'hui, que M^{re} de Jenner a
rapporté autant que possible
de l'ancienne division en paroisse
M^{re} de Jenner, telle qu'elle étoit
avant la réunion et en ajoutant
la forme

elle ^{est plus} utile à l'œuvre
partir du Canton.

En vous remerciant, M^{re} de
Conseiller ^{quel que} le travail de
avec ~~chips~~ à des ~~notifications~~
M^{re} de Jenner pendant ~~est~~ ^{en fait}
ce bien des notifications que le
n'ai pas pu faire faire d'une
connaissance parfaite de toutes
les localités, M^{re} de Jenner se
pendant que vous le recevez
avec plaisir

Ill. 2. Lettre du Baron de Billieux à Monsieur de Jenner, Conseiller attaché au Commissariat général, relative à la division territoriale des Communes composant les 5 baillages du Jura. AAEB PP 14-7.

Jean-Pierre Gigon est professeur émérite de la Faculté de médecine de l'université de Bâle. Il a été médecin-chef de la Division de médecine interne et de soins intensifs de l'hôpital régional de Delémont de 1972 à 1996. Auteur d'une cinquantaine de publications médicales, il a également rédigé plusieurs textes patrimoniaux dont un ouvrage sur le moulin de Soubey en collaboration avec André Petignat et un recueil sur Nicolas Godin.

NOTES

¹ Folletête, Casimir: *Les origines du Jura bernois, recueil de pièces et documents relatifs à l'histoire de la réunion de l'ancien Évêché de Bâle au canton de Berne*. 1^{re} partie: décembre 1813 – 23 août 1815. Léon Prêtre, éditeur, Porrentruy, 1888, 412 p. La deuxième partie n'a pas paru.

² Meyer, Emil: «Die erste jurassische Abordnung im bernischen grossen Rate». *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*. Verlag Paul Haupt, Bern, 1950, p. 59-81.

³ *Dictionnaire géographique de la Suisse*, tome III, Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel, 1905.

⁴ Henri, Pierre: «Du Leberberg au Jura», *le Quotidien jurassien*, 8.9.1994.

⁵ Discours: Remise des districts de l'Évêché de Bâle au canton de Berne. (21 décembre 1815.) ArCJ – 98 J 5.3.

⁶ Viatte, Auguste: «Documents sur la réunion du Jura à la Suisse». *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, 1952, p. 82.

⁷ Mémoires d'ici, Saint-Imier, Fonds C.-F. Morel CHF 1.12: *Projet de «Constitution et formes de Gouvernement de la Principauté de Porrentruy»*, 1814.

⁸ AAEB PP 14 – 7.